

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2020

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 39  
Nombre de représentés : 00  
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2020-008  
COMMISSION CONSULTATIVE DES  
SERVICES PUBLICS LOCAUX  
DESIGNATION DES MEMBRES  
DELEGATION AU MAIRE

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil  
Municipal a été faite le 27 mai 2020  
et affichée le 27 mai 2020.

- le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte  
de la mairie le : 24 JUIN 2020

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi deux  
juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni au Complexe  
Sportif Municipal, après convocation légale sous la  
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup>  
adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid  
Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe,  
M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup>  
adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine  
Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck  
Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max  
Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed  
Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte  
Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme  
Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra  
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier  
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara  
Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan,  
Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir,  
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie  
Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Néant.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

.....  
.....

Affaire n°2020-008

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

### DESIGNATION DES MEMBRES DELEGATION AU MAIRE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L.1413-1 issu de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit, pour les communes de plus de 10 000 habitants, la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

**Vu** le rapport présenté en séance le 2 juin 2020 relatif à la désignation des représentants de la Ville à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;

#### **Après discussion et appel à candidatures,**

##### Liste de la majorité

- M Guy Pernic
- M. Fayzal Ahmed Vali
- M. Mihidoiri Ali

##### Liste de l'opposition

- Mme Firose Gador
- M. Bertrand Fruteau
- M. Sergio Erapa

#### **DECIDE**

##### **A l'unanimité**

**Article 1 :** de fixer à trois le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la CCSPL et de désigner les représentants de la commune à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Article 2 :** de procéder au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76) ;

**Liste de la majorité**

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages obtenus : 33

**Liste de l'opposition**

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages obtenus : 6

**Article 3** : de proclamer élus membres de la CCSPL :

- M. Guy Pernic
- M. Fayzal Ahmed Vali
- M. Mihidoiri Ali

**Article 4** : de déléguer au Maire le pouvoir de saisir la CCSPL pour avis sur les projets de DSP, de contrats de partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tels que précités à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Article 5** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020



ID : 974-219740073-20200602-DL20620\_3-DE